

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE ISDES - VANNES – VILLEMURLIN

19 Rue de la Gare
45600 VILLEMURLIN

Tél. : 02.38.36.39.17 Fax : 02.38.36.39.80
siriv45@wanadoo.fr



A compter du 2 septembre 2014

RAMASSAGE SCOLAIRE

ALLER : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

8 h 15	VILLEMURLIN	Seiglerie	Ramassage des enfants pour Isdes et Vannes
8 h 16	VILLEMURLIN	Eglise	Ramassage des enfants pour Isdes et Vannes
8 h 30	ISDES	Eglise	Ramassage des enfants pour Vannes
8 h 40	VANNES	Ecole	Descente des enfants d'Isdes et Villemurlin
8 h 45	VANNES	Bagatelle	Ramassage des enfants pour Isdes et Villemurlin
8 h 55	ISDES	Eglise	Ramassage des enfants pour Villemurlin
9 h 05	VILLEMURLIN	Seiglerie	

RETOUR : lundi, mardi, jeudi et vendredi

16 h 20	VANNES	Ecole	Départ des enfants pour Isdes et Villemurlin
16 h 35	ISDES	Eglise	Départ des enfants pour Villemurlin
16 h 45	VILLEMURLIN	Seiglerie	Départ des enfants pour Isdes et Vannes
16 h 55	ISDES	Eglise	Départ des enfants pour Vannes
17 h 05	VANNES	Ecole	Descente des enfants pour la garderie de Vannes
17 h 10	VANNES	Bagatelle	

RETOUR : mercredi

11 h 50	VANNES	Ecole	Départ des enfants pour Isdes et Villemurlin
12 h 05	ISDES	Eglise	Départ des enfants pour Villemurlin
12 h 20	VILLEMURLIN	Seiglerie	Départ des enfants pour Isdes et Vannes
12 h 35	ISDES	Eglise	Départ des enfants pour Vannes
12 h 45	VANNES	Ecole	Descente des enfants pour la garderie de Vannes
12 h 52	VANNES	Bagatelle	

HORAIRES DES CLASSES

ISDES	<u>lundi, mardi, jeudi et vendredi</u>	8 h 50 / 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 05 / 14 h 15 à 16 h 30
	<u>mercredi</u>	8 h 50 / 9 h 00 à 12 h 00
VANNES	<u>lundi, mardi, jeudi et vendredi</u>	8 h 40 / 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 25 / 13 h 35 à 15 h 50
	<u>mercredi</u>	8 h 40 / 8 h 50 à 11 h 50
VILLEMURLIN	<u>lundi, mardi, jeudi et vendredi</u>	9 h / 9 h 10 à 12 h 10 et de 13 h 55 / 14 h 05 à 16 h 20
	<u>mercredi</u>	9 h / 9 h 10 à 12 h 10

RESTAURANTS SCOLAIRES

Pour être admis aux restaurants scolaires : l'inscription est obligatoire.

Le règlement des restaurants scolaires est remis aux familles avec la fiche d'inscription.

Tarifs des repas : 3,15 € pour le repas enfant régulier,
3,78 € pour le repas enfant occasionnel,
4,73 € pour le repas adulte.

Facturation :

Périodes de facturation des repas :

du 02/09/2014	au 17/10/2014	Prélèvement à partir du	5 décembre 2014
du 03/11/2014	au 19/12/2014	Prélèvement à partir du	5 février 2015
du 05/01/2015	au 20/02/2015	Prélèvement à partir du	5 avril 2015
du 09/03/2015	au 24/04/2015	Prélèvement à partir du	5 juin 2015
du 11/05/2015	au 03/07/2015	Prélèvement à partir du	5 août 2015

